

Direction régionale des affaires culturelles du Nord – Pas-de-Calais
Rectorat de l'académie de Lille
Inspection académique du Nord
Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

La chambre d'eau

en partenariat avec

Le Conseil Général du Nord
Le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais

*Dans le cadre du programme de résidences-mission d'artistes à des fins d'éducation artistique et culturelle intitulé : **Artiste rencontre territoire scolaire (A.R.T.S.)***

est lancé un

APPEL à CANDIDATURES **en vue de deux résidences – mission,**

proposées aux artistes, de tous les domaines d'expression, particulièrement intéressés par les interactions entre image(s) et son(s)

Qu'est ce qu'une résidence-mission ?

Une résidence-mission, relevant du programme A.R.T.S., est toujours organisée à des fins d'éducation artistique et culturelle en faveur d'un public d'enfants, d'adolescents et de jeunes d'âge scolaire. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant quatre mois, ainsi que sur une diffusion importante de son œuvre déjà accomplie et disponible, en lieux dédiés ou non. Cette diffusion s'envisageant en amont, pendant et éventuellement après la période de résidence. La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche éducative donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation). Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, toutefois, des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre cahier des charges et aux finalités différentes.

Tel un laboratoire d'éducation artistique se menant à l'échelle d'un territoire bien défini (il s'agit, ici, de celui correspondant à la circonscription scolaire d'Avesnes-Fourmies dans le département du Nord) ces actions sont à considérer comme autant de gestes artistiques, préparés en amont avec diverses équipes pédagogiques et/ou équipes éducatives déjà impliquées dans le champ de l'éducation artistique ou de l'action culturelle ou tout simplement désireuses de s'y inscrire. Elles sont aussi préparées avec les équipes en charge des structures culturelles implantées sur le territoire ou y œuvrant momentanément.

Ces actions se menant, en temps scolaire ou hors scolaire, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes (et au delà, de leurs familles) d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre. Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein des établissements scolaires, de centres sociaux, de centres de loisirs, de structures culturelles que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste-résident et à ses partenaires locaux.

Enjeux et objectifs

- Permettre au plus grand nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique forte, en lien avec un réseau de lieux culturels,
- Développer l'esprit critique de ces enfants, adolescents et jeunes par le biais de la discussion, d'échanges, de lecture d'œuvres, ...
- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus particulièrement à une éducation artistique cohérente, intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs,
- Contribuer à réduire ainsi les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture.

Ceci se traduit, concrètement,

- Par une première phase prenant essentiellement place en début de résidence et s'articulant autour de rencontres avec les divers professionnels de l'éducation nationale, du secteur éducatif et de la jeunesse, de la culture, des collectivités territoriales mais aussi avec les élus du territoire et les représentants d'association ... tous invités à appréhender la recherche et la production artistique respective de chacun des deux artistes-résidents. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif.

Les acteurs rencontrés sont également invités, en ces instances ou à leur issue, à évoquer avec les artistes-résidents la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir, leur présence et celle de leurs productions respectives aux publics dont ils ont la responsabilité.

- Par une seconde phase au cours de laquelle se construisent entre chaque artiste-résident et ces divers groupes de professionnels en charge de l'enseignement ou/et de l'éducatif déjà évoqués toutes sortes d'actions à mener en direction des publics jeunes dont ils ont la responsabilité.

Ces actions que l'on appellera ici gestes artistiques sont conçues en prenant l'établissement scolaire ou la structure associative ou autre (voire un regroupement d'établissements ou de structures) pour unité de référence, plutôt que la seule classe ou le seul groupe. Ces gestes artistiques sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels concernés, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des publics dont ils ont la charge.

A propos du présent appel à projets

Il est donc recherché en vue de deux résidences-mission qui vont s'exercer, en simultané, sur le territoire correspondant à la circonscription scolaire d'Avesnes - Fourmies, dans le département du Nord, deux artistes, français ou étrangers, de quelque domaine d'expression que ce soit (arts plastiques, spectacle vivant, écriture, cinéma-audiovisuel-multimédia, musique, etc...) dont la recherche/démarche artistique prend particulièrement en compte les interactions entre image(s) et son(s) et ayant déjà une pratique d'intervention dans des espaces non dédiés à leur forme d'art.

Les artistes candidats doivent être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Ils doivent également être en mesure de fédérer autour de leur présence et d'une large sélection de leurs œuvres l'importante communauté scolaire, éducative et culturelle du territoire.

Les deux artistes retenus bénéficient, chacun d'une allocation de résidence de 12 000 euros (*allocation calculée sur la base de 3 000 euros par mois toutes charges et toutes taxes comprises*) prise en charge par la direction régionale des affaires culturelles du Nord- Pas-de-Calais (DRAC).

Ils sont appelés à résider effectivement sur le territoire de la circonscription scolaire d'Avesnes-Fourmies. Un lieu d'hébergement est mis à leur disposition gracieusement soit par les collectivités, soit par l'éducation nationale.

En raison de l'étendue du territoire couvert et d'une limite en termes de transports collectifs adaptés, les artistes retenus doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer, d'un véhicule personnel, leurs frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge sur la base d'un forfait. En revanche, les frais de déplacement de leurs lieux d'habitat personnel au territoire de mission ainsi que les repas sont à leur charge.

La candidature d'un collectif ou d'une compagnie peut être envisagée. Au cas où c'est effectivement une entité de ce type qui est retenue par la commission de sélection les deux résidences-mission initialement prévues se fondent alors en une seule. L'allocation de résidence est alors de 24 000 euros. Les autres conditions restent identiques.

Les partenaires locaux

La dimension territoriale de cette résidence mission nécessite un lien fort avec les collectivités traversées par la circonscription scolaire d'Avesnes - Fourmies ainsi qu'avec les structures et équipements qui sont implantés sur ce territoire ou qui l'irriguent. Peuvent être, à ce sujet, cités sans pour autant être exhaustif : l'écomusée de l'Avesnois, la médiathèque départementale de prêt et les équipements de lecture publique, le parc naturel régional de l'Avesnois, le théâtre de Fourmies, le musée-atelier départemental du verre de Sars - Poteries, l'Ame des mots, les écoles de musique et de danse. Cette action concerne également les centres sociaux et toutes les associations ou structures, notamment celles engagées dans le secteur de la jeunesse, du socio-culturel et du socio-éducatif.

C'est la structure culturelle la chambre d'eau qui a accepté d'être, en lien étroit avec les partenaires à l'initiative des deux résidences-mission et avec le réseau des structures culturelles, l'opérateur de l'action. Ceci s'inscrivant dans son projet culturel et étant en phase avec la convention triennale la liant au conseil régional Nord Pas de Calais.

Elle a, de ce fait, pour mission, partagée avec les responsables locaux de l'éducation nationale,

- L'accompagnement des deux artistes retenus afin de les guider dans leur découverte du territoire,
- De veiller aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail,
- D'organiser avec le concours des communes et des communautés de communes, ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives souhaitant s'associer à l'action la diffusion des œuvres (tout au long de la résidence),
- De faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase des résidences-mission),
- D'aider à la réalisation des gestes artistiques (2ème phase des résidences-mission),
- D'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget ...).

Période et durée de la résidence

La période de résidence est prévue du 18 octobre 2010 au 26 février 2011, avec interruption du 12 décembre 2010 au 3 janvier 2011.

Il s'agit donc d'une résidence de quatre mois à raison de cinq à six jours de présence par semaine.

Il est envisagé la mise en place d'un épilogue des résidences au mois de mai 2011, à l'occasion de la nuit des musées. Les artistes-résidents seront invités, s'ils le désirent, à revenir sur le territoire du 4 au 17 mai 2011 afin de bénéficier d'une « carte blanche aux artistes-résidents » s'exerçant dans la cadre de l'écomusée de l'Avesnois. Cet épilogue étant rémunéré par ailleurs.

Le cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de La chambre d'eau, structure opératrice et des artistes accueillis est signé avant le début de la résidence.

Une convention précisant les engagements respectifs de la chambre d'eau, de l'inspection de l'éducation nationale de la circonscription, des établissements scolaires du second degré impliqués et de tout autre partenaire concerné est rédigée.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la structure culturelle opératrice.

Procédure à suivre pour la candidature

Quelques rappels:

peut donc faire acte de candidature tout artiste professionnel, français ou étranger.

- L'artiste candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission,
- L'artiste candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française,
- L'artiste candidat doit être détenteur du permis de conduire et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont:

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae,
- Un dossier artistique (présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat),
- Une liste des œuvres/productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le 30 avril 2010 par envoi électronique à aux 5 adresses suivantes:

contact@lachambredeau.com
eric.le-moal@culture.gouv.fr
jean-pierre.giachetti@ac-lille.fr
peggybienfait.cpem@orange.fr
c.cecchy@gmail.com

Le dossier artistique est à proposer sous format pdf.

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un dvd ou d'un cd pour les œuvres vidéos et/ou œuvres sonores, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

La chambre d'eau,
Moulin des Tricoteries
59550 Le Favril

Pour plus d'informations:

Vincent Dumesnil et Benoit Ménéboo,
La chambre d'eau,
www.lachambredeau.com
téléphone: 03 27 77 09 26
courriel: contact@lachambredeau.com